

# Votre sécurité au quotidien

## PREVENTION





PREVENTION

# L'école en toute sécurité

*Les lois de la République ne s'arrêtent pas à la porte des écoles ou des établissements scolaires. Comme tout individu, en tant qu'élève tu as des droits et des devoirs. Voici quelques principes à respecter pour mieux vivre à l'école.*

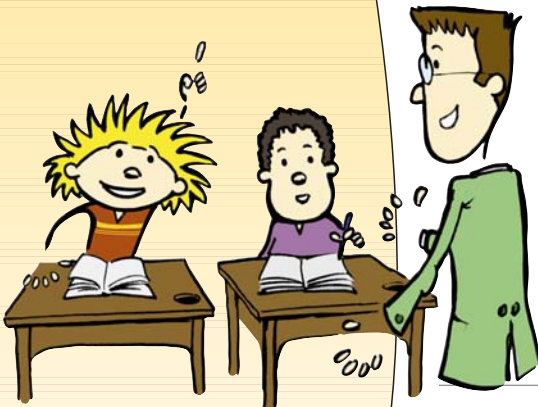
## A l'école :

- *surveille tes affaires.*
- *n'amène pas d'objets de valeur.*
- *n'amène jamais d'objets dangereux.*
- *demande à connaître le règlement intérieur et montre-le à tes parents.*

**• si tu es victime ou témoin d'un fait grave (vol, racket, violence, menace...) confie-toi à un ami ou à un adulte en qui tu as confiance :**

**le principal  
le professeur  
le directeur  
le maître  
l'assistante sociale**

**} sont aussi là pour t'aider**



## En dehors de l'école :

### à la sortie de l'école

- *n'accepte jamais de te faire raccompagner par quelqu'un que tu ne connais pas même si on te dit que ce sont tes parents qui l'ont demandé.*
- *refuse tout cadeau, substance, friandise que pourrait t'offrir un inconnu.*

### sur le trajet

#### • si tu repars à pied :

- *la première fois demande à tes parents de t'accompagner pour reconnaître le trajet.*
- *respecte le code de la route (les feux, les passages protégés...).*

#### • dans le car

- *présente ton titre de transport et n'oublie pas de ranger ta carte à un endroit où tu la retrouveras facilement.*
- *garde ton sac avec toi. Ne le mets pas dans l'allée centrale.*
- *reste assis durant tout le trajet. Si tu es debout, tu pourrais être blessé(e) en cas de freinage brutal.*
- *ne distrais pas le conducteur (c'est une cause d'accident).*
- *n'oublie pas tes affaires en sortant du bus.*
  - *Si tu es victime d'un incident : préviens le chauffeur et informe tes parents (ils pourront porter plainte si cela est nécessaire).*

PREVENTION

# Les enseignants et la sécurité en milieu scolaire

*Quelques conseils pratiques à l'attention des enseignants pour leur permettre d'agir rapidement en cas de problème.*

## Face à la maltraitance :

- *présomption de maltraitance :*

**avertir :** la médecine scolaire - tél. : 03 26 74 24 83

**saisir :** la circonscription de la solidarité départementale  
tél. : 03 26 74 40 56

**informer les autorités académiques :**

*l'Inspecteur de l'Education Nationale*

tél. : 03 26 74 62 37

*l'Inspecteur d'Académie - tél. : 03 26 68 61 14*

- *maltraitance grave et manifeste :*

**saisir :** le Procureur de la République - tél. : 03 26 69 27 27

**informer :** les autorités académiques

## Face aux violences sexuelles :

- *soupçon de violences sexuelles :*

**informer les autorités académiques :**

*l'Inspecteur de l'Education Nationale - tél. : 03 26 74 62 37*

*l'Inspecteur d'Académie tél. : 03 26 68 61 14*

*la médecine scolaire tél. : 03 26 74 24 83*

*le psychologue scolaire*

*l'infirmière ou l'assistante sociale*

- *en cas de soupçons confirmés après enquête administrative :*

**saisir :** le Procureur de la République

- *révélation par un enfant de violences sexuelles à son encontre :*

**saisir :** le Procureur de la République

tél. : 03 26 69 27 27

**informer :** les familles (sauf si les violences sont commises à l'intérieur de la famille)

**appeler :** la cellule d'écoute du centre de ressources départemental de l'inspection académique - tél. : 03 26 68 61 21



## Face aux violences dans l'établissement :

- *intrusion* :  
**demander** : l'intervention de la gendarmerie  
*tél. : 17 ou 03 26 74 00 23*
  
- *dégradation* :  
**soutenir** : la victime  
**prévenir les autorités académiques** :  
*l'Inspecteur de l'Education Nationale*  
*tél. : 03 26 74 62 37*  
*l'Inspecteur d'Académie tél. : 03 26 68 61 14*  
**prendre** : une sanction disciplinaire  
**prévenir** : les parents
  
- *vols* :  
**prendre** : une sanction disciplinaire  
**informer** : les parents
  
- **avec violence** :  
**signaler à la gendarmerie** - *tél. : 17 ou 03 26 74 00 23*
  
- **à main armée** :  
**signaler à la gendarmerie** - *tél. : 17 ou 03 26 74 00 23*  
**et au Procureur de la République** - *tél. : 03 26 69 27 27*
  
- *menaces* :  
**accompagner** : la victime dans sa démarche de dépôt de plainte  
**prendre** : une sanction disciplinaire  
**alerter** : les parents
  
- *violences verbales (injures à caractère raciste)* :  
**accompagner** : la victime dans son dépôt de plainte  
**prévenir** : la hiérarchie
  
- *violences physiques entre élèves* :  
**appeler** : les services médicaux d'urgence  
**prévenir** : les parents  
**informer les autorités académiques** :  
*l'Inspecteur de l'Education Nationale - tél. : 03 26 74 62 37*  
*l'Inspecteur d'Académie - tél. : 03 26 68 61 14*
  
- **si les faits sont complexes ou graves** :  
**signaler à la gendarmerie** - *tél. : 17 ou 03 26 74 00 23*

## PREVENTION

- *violences physiques sur un personnel de la part d'élèves :*
  - apporter :** un soutien à la victime dans ses démarches de dépôt de plainte à la gendarmerie
  - établir :** une déclaration d'accident du travail
  - prévenir les autorités académiques :**  
l'Inspecteur de l'Education Nationale tél. : 03 26 74 62 37  
l'Inspecteur d'Académie tél. : 03 26 68 61 14
  - alerter :** les parents
  - prendre :** les mesures conformes au règlement intérieur
  
- *racket :*
  - rassurer :** la victime et l'accompagner dans sa démarche de dépôt de plainte
  - alerter :** la gendarmerie tél. : 17 ou 03 26 74 00 23
  - signaler :** au Procureur de la République tél. : 03 26 69 27 27 et aux autorités académiques  
l'Inspecteur de l'Education Nationale tél. : 03 26 74 62 37  
l'Inspecteur d'Académie tél. : 03 26 68 61 14
  - mener :** un travail dans l'établissement contre la loi du silence

**Tous ces actes sont des délits et donnent lieu à une procédure judiciaire avec des sanctions pénales.**



# Protégeons nos enfants des risques domestiques

*Les enfants sont trop souvent victimes de leur innocence. En effet, ils n'ont pas la même approche du danger que nous adultes. Alors soyons vigilants !*

- *La maison sous ses aspects rassurants recèle des dangers que l'enfant ignore. Ainsi, cuisine, salle de bain... peuvent être véritablement des lieux dangereux. Cependant des mesures simples permettent de prévenir des risques aux conséquences parfois dramatiques.*

## **SAMU**

tél : 15  
portable : 15

## **Pompiers**

tél.: 18  
portable : 112

**votre médecin généraliste**

## **Prévenir les incendies et les brûlures**

- *Veillez à ne jamais laisser votre enfant jouer avec le feu. Tenez-le éloigné de toute source de chaleur incandescente (feu de cheminée, barbecue...).*
- *Pensez à ranger soigneusement dans un endroit, qui ne lui soit pas accessible, tous les objets incendiaires (briquets, allumettes...).*
- *Eloignez votre enfant de toute source de chaleur non incandescente (chauffage, four, eau chaude...).*
- *Lorsque vous faites chauffer des plats et particulièrement des casseroles d'eau bouillante, veillez à en écarter votre enfant. Pensez, également, à tourner les queues de casseroles ou autres ustensiles de cuisine vers l'intérieur au cas où votre enfant échapperait à votre vigilance.*



## PREVENTION

**Eviter les électrocutions**

- *Faites installer des prises électriques sécurisées ou des cache-prises afin que votre enfant, notamment lorsqu'il est tout petit, ne puissent y insérer ses doigts.*
- *Ne laissez jamais votre enfant manipuler seul un appareil électrique relié au secteur.*

**Se prémunir des empoisonnements**

- *Ne laissez aucune substance potentiellement toxique (produits ménagers, médicaments...) à portée de votre enfant, surtout s'il est en bas âge.*
- *Entreposez tous les produits ménagers dans un endroit fermé à clef (meuble ou local) et placez la clé hors d'atteinte de votre enfant. Pensez à faire la même chose avec les médicaments.*
- *Surtout ne remplissez jamais un récipient alimentaire avec un autre produit ; par exemple, une bouteille de jus de fruit remplie avec du détergent.*
- ***Surtout en cas d'absorption de produits nocifs, prévenez immédiatement le SAMU ou les pompiers. Ne faites jamais boire à votre enfant un autre liquide et ne tentez pas de le faire vomir ; en pensant bien faire, vous risqueriez d'aggraver la situation.***

**Protéger votre enfant de la noyade**

- *Ne laissez jamais votre enfant tout seul près d'un point d'eau quel qu'il soit : piscine rigide, piscine gonflable, baignoire... N'oubliez pas qu'un enfant peut se noyer dans 30 cm d'eau.*
- *Pensez à sortir tous les objets flottants (jouets, bouées, objets gonflables) afin qu'il ne soit pas tenté d'aller les rechercher.*

## Prévenir les autres risques

- *Il appartient à chaque parent de prendre la mesure des autres risques en fonction de la nature de son habitation ; par exemple si vous avez un escalier, placez des barrières ou garde-corps, si la porte de votre habitation donne directement sur la rue, fermez la porte à clé...*
- *En France, la législation sur les jouets impose des normes de sécurité particulièrement strictes (inscrite sur les boîtes ou étiquettes : la norme NF) mais veillez à tenir compte de l'âge conseillé. L'âge mentionné n'est pas qu'un conseil, il met en garde lorsque certains éléments du jouet peuvent être absorbés, en particulier par les plus petits.*

**Un enfant restera toujours un enfant. Le meilleur moyen de prévenir les risques domestiques reste la vigilance et le dialogue. Même petit, il faut lui parler, lui expliquer qu'il y a des choses qui peuvent être dangereuses pour lui.**



PREVENTION

# La sécurité dans les lieux publics

*Voici quelques conseils pratiques qui vous aideront à mieux vous prémunir de la délinquance.*

*De plus, la gendarmerie et la police municipale se sont engagées dans une démarche de proximité. N'hésitez jamais à leur parler. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.*

## Dans la rue :



- *En marchant, tenez votre sac par la poignée, fermement.*
- *Dans la rue, soyez attentif à porter votre sac côté façade d'immeuble cela permet d'éviter que l'on vous l'arrache.*
- *Portez de préférence un sac de petit volume et orientez son ouverture vers vous.*
- *Prenez vos papiers avec vous.*
- *Placez vos papiers dans une poche intérieure et gardez-les sur vous.*
- *Répartissez vos moyens de paiement en plusieurs endroits (sacs, poches...).*
- *Réglez vos achats par petites coupures ou effectuez vos paiements par chèque ou carte bancaire pour les sommes importantes.*
- *Devant un distributeur de billets :*
  - *regardez autour de vous,*
  - *tapez discrètement votre code confidentiel,*
  - *rangez vos billets et prenez avec vous votre facturette avant de quitter le distributeur,*
  - *si votre carte bancaire reste bloquée dans un distributeur alors que l'agence bancaire est fermée, faites opposition très rapidement dans les 24 heures.*
- *Utilisez de préférence les distributeurs situés dans des sas, sinon effectuez vos retraits durant les horaires d'ouverture des banques.*

PREVENTION

**Dans les magasins, restaurants, cafés, cinémas...**

- Surveillez votre sac et évitez de le poser.  
*En faisant vos courses, gardez votre sac avec vous.*
- Soyez vigilant lors des mouvements de foule.
- Dans les cafés ou dans les restaurants, évitez de déposer votre téléphone portable sur une table ou un siège.
- Pour votre téléphone portable, pensez à choisir un code personnel de déverrouillage.

La gendarmerie est à votre disposition pour assurer votre sécurité et celle de vos biens. N'hésitez pas à porter plainte. Cela permet aux professionnels de la gendarmerie de rechercher les auteurs qui seront déférés devant le Procureur de la République.

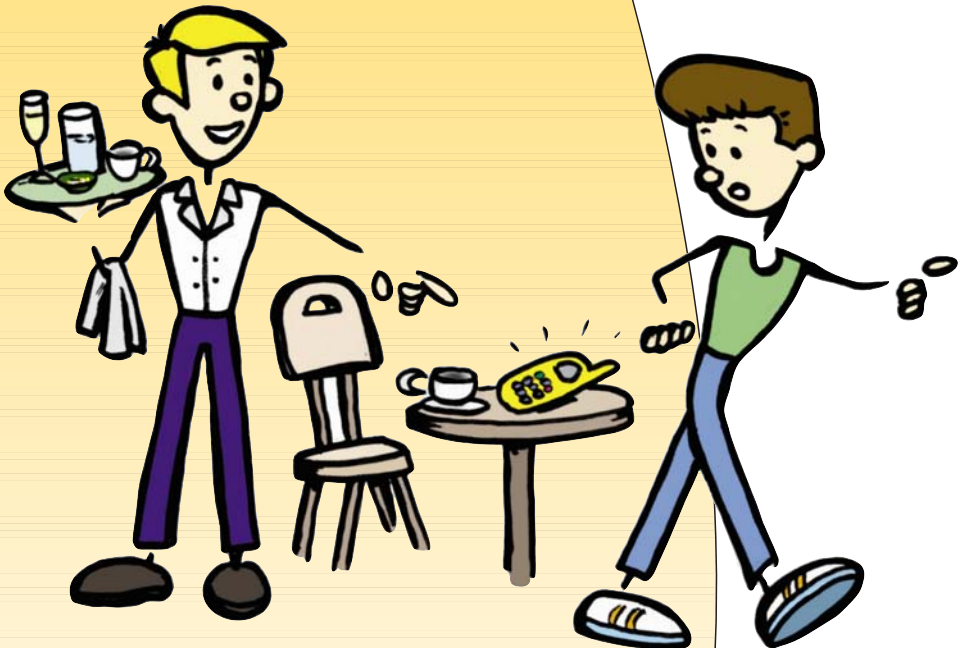
**Pour plus de renseignements :**

**Gendarmerie nationale**

Rue de l'Arquebuse  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 74 00 23

**Police municipale**

Place de la Halle  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 62 20 21



PREVENTION

# Les violences faites aux femmes\*

*Que vous soyez témoin ou victime, voici quelques conseils pour briser le silence et vous aider à faire face à cette violence dont sont victimes de nombreuses femmes.*

## Elles sont de différentes natures :

- verbales : injures, insultes,
- économiques : empêcher d'avoir accès aux ressources,
- psychologiques : s'en prendre aux enfants, contrôler les sorties, mépriser, dévaloriser, faire du chantage affectif...
- physiques : gifles, coups, menaces, brutalités physiques, restrictions sur les allées et venues...
- sexuelles : rapports sous la contrainte, attouchement, au travail faire des avances sexuelles...

## Elles peuvent être subies :

- au domicile : une femme sur 9, dont 3 % de niveau très grave. 6 homicides par mois en France,
- au travail : 17 % sont victimes de pressions psychologiques et 1,9 % subissent des agressions sexuelles,
- dans l'espace public : 67 % des agressions ont lieu en journée et pour 65 % des cas dans un endroit fréquenté,
- tout au cours de la vie : elles sont exercées par des familiers et se répètent.

## Elles concernent plutôt :

- les étudiantes qui comptabilisent le plus grand nombre de violences de toutes sortes,
- les jeunes femmes de 20 à 24 ans,
- les femmes sans emploi,
- les femmes ayant subi des violences avant l'âge de 18 ans.

## Les agresseurs sont des hommes pour la majorité :

- le conjoint ou le concubin au moment des faits pour les violences conjugales (35 % des femmes quittent le conjoint violent),
- les clients ou les usagers pour le travail.

### Associations spécialisées :

#### Centre d'information sur les droits des femmes

Espace Lucien Herr  
6 rue Couronnes des Indes  
51300 Vitry-le-François,  
tél. : 03 26 74 44 51  
2e jeudi de chaque mois,  
de 9 heures à 12 heures  
sur rendez-vous  
tél. : 03 26 65 05 00

### Assistants sociaux :

#### Circonscription de la solidarité départementale

39 avenue du Colonel Moll  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 74 40 56

### Hébergement en urgence :

#### • 115 en dehors des heures de bureau

#### • CCAS de Vitry-le-François

3 rue de l'arquebuse  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 72 43 43

#### • SOS Femmes Accueil

2 rue Saint John Perse  
52100 Saint-Dizier  
tél. : 03 25 06 50 70

PREVENTION

**Que faire ?**

**en parler :**

- *les associations spécialisées : pour avoir une écoute et un soutien psychologique et connaître ses droits,*
- *les services sociaux : pour apporter une aide financière ou une aide à l'hébergement,*
- *au chef d'entreprise, à un représentant du personnel ou à un syndicat de salariés pour les agressions au travail.*

**contacter :**

- *un médecin ou le service des urgences de l'hôpital : pour faire constater les violences, établir un certificat, se faire soigner et se faire suivre médicalement,*
- *un avocat pour le conseil sur les démarches à effectuer,*
- *tout service de police ou de gendarmerie (à n'importe quel endroit du territoire français) pour déposer plainte,*
- *l'Inspection du Travail pour les agressions sur le lieu de travail.*

*\*source enquête nationale de mars à juillet 2000*

**Avocats :**

**Maison des avocats**

1 rue Perrot d'Ablancourt  
51000 Châlons-en-Champagne  
tél : 03 26 68 08 08

**Gendarmerie nationale**

Rue de l'Arquebuse  
51 300 Vitry-le-François  
Tél. : 17 ou 03 26 74 00 23

**Syndicats :**

**Espace Lucien Herr**

6 rue Couronnes des Indes  
51300 Vitry-le-François,  
tél : 0326621007

**Urgences médicales psychiques  
et physiques : 15**

PREVENTION

# Personnes âgées : vivre en toute sécurité

*La délinquance n'est pas toujours une fatalité. En mettant en application ces quelques règles simples de vie en société, il est possible de s'en prémunir.*

## Lorsque vous sortez

- **vosre sécurité, c'est aussi la sécurité routière**

*Soyez toujours attentif lorsque vous traversez. Empruntez le passage protégé lorsque le feu est au vert pour les piétons.*

***N'hésitez jamais à demander l'assistance d'un passant, d'un policier municipal ou d'un gendarme pour traverser.***

- **comment vous protéger contre le vol au distributeur de billets**

*Utilisez de préférence les distributeurs situés dans des sas, sinon effectuez vos retraits durant les horaires d'ouverture des banques.*

- **Devant un distributeur de billets :**

- *tapez discrètement votre code confidentiel,*
- *rangez vos billets et prenez avec vous votre facturette avant de quitter le distributeur,*
- *si votre carte est "avalée" par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressort pas, puis, signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire. En cas de fermeture de la banque, faites opposition très rapidement dans les 24 heures,*
- ***Ne donnez jamais votre code à une personne inconnue.***

PREVENTION

• **comment vous protéger des pickpockets et du vol à l'arraché**

Faites-vous accompagner par un parent ou un ami lorsque vous allez percevoir votre pension ou un autre revenu et dissimulez aussitôt vos espèces.

*Tenez votre sac fermé et en bandoulière plutôt qu'à la main du côté opposé de la chaussée.  
Évitez de transporter sur vous d'importantes sommes d'argent.*

• **comment vous protéger contre le vol de votre téléphone portable**

Pensez à choisir un code personnel de déverrouillage de votre téléphone. Quand vous n'utilisez pas votre portable, rangez-le dans un endroit sûr (poche intérieure par exemple). En cas de vol, portez plainte et avisez immédiatement votre opérateur de téléphonie qui suspendra votre ligne.

• **que faire en cas d'agression**

**N'opposez aucune résistance** : votre vie est plus précieuse que vos valeurs.  
**Appelez au secours** : criez aussi fort que vous le pouvez.  
**Notez le signalement de votre agresseur** (âge apparent, taille, couleur des cheveux...) et s'il utilise un véhicule, relevez ses caractéristiques (type, couleur, numéro d'immatriculation...).

**La gendarmerie est à votre disposition pour assurer votre sécurité et celle de vos biens. N'hésitez pas à porter plainte. Cela permet aux professionnels de la gendarmerie de rechercher les auteurs qui seront déférés devant le procureur de la République.**



**Lorsque vous êtes chez vous**

• **en cas d'absence durable**

Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence. Signalez votre absence à la gendarmerie. Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance.



## PREVENTION

*Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.*

*Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiqueraient la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.*

### • contre les cambriolages

*Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.*

*Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux.*

*Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous.*

*N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.*

*Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.*

*Laissez un double chez une personne de confiance.*

*Changez votre serrure si vous avez perdu vos clés.*

*Ne laissez pas apparaître sur votre boîte aux lettres, votre porte etc. que vous vivez seul ou que vous êtes retraité. Ne faites pas figurer la mention « veuf » ou « veuve ».*

*Installez un téléphone près de votre lit et inscrivez à proximité les numéros d'appel utiles.*

***Certains cambrioleurs utilisent des signes de reconnaissance tracés au stylo, au crayon ou à la craie. Si vous voyez de tels signes, recopiez-les sur un papier, effacez-les et parlez-en aux gendarmes.***

### • comment vous protéger contre le vol à la fausse qualité

*Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte : méfiez-vous des faux employés EDF-GDF, de la Poste, de France-Télécom, des faux policiers ou gendarmes et autres usurpateurs d'identité.*

*Demandez à voir la carte professionnelle même si la personne est en tenue d'uniforme.*

*Soyez très vigilant envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile.*

*Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul(e).*

*Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.*

### La sécurité c'est l'affaire de tous

*L'isolement est un facteur d'insécurité. Participez à la vie locale (association, clubs de retraite). Rencontrez d'autres personnes (parents, voisins, responsables d'associations, etc.) susceptibles de vous assister dans vos démarches quotidiennes.*



#### Gendarmerie nationale

Rue de l'Arquebuse  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 17 ou 03 26 74 00 23

#### Police municipale

Place de la Halle  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 62 20 21

#### Association d'Aide aux Personnes Agées

1 bis rue des Beaux Angés  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 72 21 21

#### CLIC Sud-Est Marnais Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

1 bis rue des Beaux Angés  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 72 22 53

PREVENTION

# Drogues, alcool : attention danger !

*Face aux toxicomanies, on se sent souvent démuni. Voici quelques conseils afin de vous aider dans vos démarches pour briser le sentiment d'impuissance lorsqu'un proche est touché ou d'isolement lorsque l'on veut s'en sortir.*

## Permanence alcoologie

30 place d'Armes  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 74 40 56

## Comité départemental de prévention de l'alcoolisme de la Marne (cdpa)

45 rue Libergier  
51100 Reims  
tél. : 03 26 74 75 57

## Comité départemental d'éducation pour la santé de la Marne (codes)

1 rue du Docteur Calmette  
51000 Chalons-en-Champagne  
tél. : 03 26 64 68 75

## Circonscription de la solidarité départementale

39 avenue Moll  
51300 Vitry-le-François  
tél. : 03 26 74 40 56

## L'alcoolisme

- *La convivialité peut vite laisser place au drame et à la dépendance.*
- *L'abus d'alcool occasionne souvent l'irréparable.*
- *La dépendance peut toucher n'importe qui et peut parfois s'accompagner d'autres toxicomanies, entraînant ainsi souffrance, incompréhension et difficultés dans l'entourage familial et amical.*
  - ***Vous pouvez vous faire aider ou aider les autres.***

## Les autres formes de toxicomanies

- *Généralement, l'image que l'on se fait du toxicomane est celle d'une personne en grande difficulté physique ou sociale... Cette représentation correspond à celle de l'héroïnomane. Cependant, elle ne doit pas occulter les autres formes de toxicomanies.*
- *Chacun de nous ne doit pas hésiter à s'intéresser et tendre la main à celui que l'on peut voir en difficulté aussi bien dans le cadre de l'école, de l'entreprise, du cercle relationnel ou familial.*

PREVENTION

**Comment repérer un usager de la drogue ?**

**Les signes pouvant être révélateurs sont les suivants :**

- *Le mal-être apparent (tendance à se replier sur soi-même, agressivité, perte d'appétit ou boulimie, troubles du sommeil, dépenses inconsidérées, modifications des habitudes vestimentaires ou d'hygiène, absentéisme ou résultats scolaires en chute...).*
- *L'argent (besoin chronique d'argent, disparition inexplicable d'objets, enrichissement sans cause connue d'un jeune...).*
- *Les sorties (lorsque la drogue envahit le fonctionnement d'un sujet, une des premières règles qui vole en éclat est celle concernant les heures de sorties).*

**Que faire ?**

**Dialoguer**

- *établissez un climat de confiance,*
- *prenez le temps d'échanger, de parler.*

**Ecouter**

- *rendez-vous disponible pour entendre ce que la personne désire exprimer,*
- *Ne la jugez pas.*

**Rencontrer**

- *ne restez pas seul,*
- *lorsqu'il s'agit d'un proche, après avoir créé un climat de confiance, amenez la personne à rencontrer des professionnels,*
- *rencontrez des équipes spécialisées,*
- *rencontrez d'autres personnes.*

**Direction départementale des affaires sanitaires et sociales - ddass marne**

4 rue Vinetz  
51000 Chalôn-en-Champagne  
tél. : 03 26 66 77 00

**Association alcool, écoute, joie et santé**

5 rue de la Charrière  
51000 Châlons-en-Champagne  
tél. : 03 26 70 40 71

**Drogue info service**

tél. : 0800 23 13 13  
gratuit N° vert national, 24 h/24,  
7 jours sur 7, propose une aide, des informations, une orientation.  
Accueil anonyme et gratuit.

**Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile**

27 bd Robespierre  
51000 Reims  
tél. : 03 26 35 04 37

**Votre médecin généraliste**